



Villeneuve-Tolosane

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2015-2018

Porteur du projet : mairie de Villeneuve-Tolosane

Responsable : Dominique COQUART, Maire

Adresse : mairie – 4, rue de l'hôtel de Ville – 31270 Villeneuve-Tolosane

Téléphone : 05.62.20.77.20

Adresse électronique : mairie@villeneuve-tolosane.fr

Correspondant : Marc MERCHADOU

Fonction : coordinateur du service enfance-éducation

Adresse : mairie – 4, rue de l'hôtel de Ville – 31270 Villeneuve-Tolosane

Téléphone : 05.62.20.77.26

Adresse électronique : mmerchadou@villeneuve-tolosane.fr

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Villeneuve-Tolosane a choisi de mettre en place un « Projet éducatif territorial » (PEDT) pour renforcer la cohérence et la coordination des initiatives et des innovations éducatives visant l'épanouissement des enfants et favorisant leur réussite scolaire et sociale.

Considérant que l'éducation est l'affaire de tous les acteurs du territoire communal, la Ville a co-construit ce PEDT avec ses partenaires, familles représentées par les associations de parents d'élèves, écoles maternelles et élémentaires, associations culturelles et sportives. Dans ce processus l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ont apporté leurs contributions.

Faire de chaque adulte du territoire, parent, enseignant, animateur, intervenant associatif, habitant, un acteur éducatif à part entière pouvant apporter aux enfants les ressources nécessaires à leur bien-être, est un enjeu majeur du PEDT de Villeneuve-Tolosane. En ce sens, la métaphore du village africain où chaque adulte se sent investi d'une responsabilité éducative envers chaque enfant, caractérise l'esprit et l'ambition de ce PEDT.

Les partenaires du PEDT se fixent comme objectifs de faciliter l'acquisition par tous les enfants des apprentissages fondamentaux, de favoriser leur épanouissement personnel et de les accompagner vers la citoyenneté. Chaque partenaire concourt à la réalisation de ces objectifs dans son propre champ de responsabilité.

Prônant une société accueillante, bienveillante et exigeante pour l'ensemble des enfants et des jeunes du territoire, la communauté éducative villeneuvoise a également pour ambition d'assurer la transmission des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

En mobilisant les synergies autour des principes de mixité, de refus des discriminations et de démocratie participative, le PEDT vise à favoriser l'intégration des enfants et des jeunes dans leur environnement local et plus largement dans la société, pour leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté dans leur vie présente et future.

A Villeneuve-Tolosane, le

Pour la Mairie

Le Maire, Dominique COQUART

Pour l'Éducation Nationale

Le Directeur académique des services départementaux de la Haute-Garonne

Pour les associations de parents d'élèves

Le président de la FCPE

Le président de Villeneuve Parents

Pour les associations culturelles et sportives

Le président de l'ORACS

Le président de l'OMS

Le président de la FACS

SOMMAIRE

A - LE TERRITOIRE ET SA SITUATION

1. Présentation du territoire et de la population
2. L'intervention communale
3. Les dispositifs d'accueil éducatif communaux
4. L'organisation des activités péri et extrascolaires
5. Modalités d'information des familles
6. Gestion et tarification des services péri et extrascolaires communaux
7. Identification des besoins et des contraintes
8. Les atouts du territoire

B - LA MISE EN APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

C – LE PILOTAGE DU PEDT

1. Le comité de pilotage
2. Les commissions techniques
3. Les enjeux de la gouvernance

D – LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE VILLENEUVE-TOLOSANE

1. Les enjeux
2. Les objectifs
3. Le cadre du projet
4. Le partenariat autour du PEDT
5. Les assouplissements envisagés
6. La dimension opérationnelle du PEDT
7. Les modalités d'évaluation

E – ANNEXES

- Liste des établissements scolaires
- Liste des sites et locaux utilisés
- Tarifs des activités péri et extrascolaires
- Budget

A - LE TERRITOIRE ET SA SITUATION

1 – Présentation du territoire et de la population

➤ Le territoire communal

Située aux portes de Toulouse, à 15 km au sud, Villeneuve-Tolosane s'étend sur 507 hectares. Membre de Toulouse Métropole, elle est rattachée au canton de Tournefeuille.

La commune est composée de deux secteurs géographiques distincts délimités par le RD 15 (axe Toulouse/Muret) : le secteur de la terrasse, avec le centre historique, des lotissements datant principalement des années 1970 et 1980 et l'amorce d'un renouvellement urbain autour de ce centre historique Le secteur de la plaine, avec un habitat diffus datant des années 1960, quelques lotissements plus récents et un habitat sous forme de petits collectifs construits depuis le début des années 2000.

En 2011, le parc immobilier comprend 82% de maisons individuelles et 18% d'appartements.

D'importantes opérations immobilières (Zac « Las Fonsès » avec 550 logements) sont programmées dans les prochaines années avec une part significative de logement locatif social (30%). Si les premiers logements sont prévus pour 2017, la majeure partie ne sera livrée qu'au delà de 2018.

La commune est desservie par 3 lignes de bus du réseau Tisséo au départ du terminal du métro à Basso Cambo. Une ligne fait la jonction avec la gare SNCF de Portet-sur-Garonne.

➤ La population du territoire

Au 1^{er} janvier 2015, la population s'établit à 9065 habitants.

Selon les données INSEE de 2011 :

- 70% des ménages sont propriétaires de leur résidence avec une ancienneté moyenne d'emménagement de 20,8 ans (5.7 ans dans le locatif).
- le revenu net annuel moyen par foyer est de 27 583€ sur la commune pour 26 410€ en moyenne dans la Métropole
- chez les 15-64 ans, le taux d'activité sur la commune est de 77.2%, de 72.5% dans la Métropole,
- le taux de chômage sur la commune est de 11.6%, de 13.5% dans la Métropole.

Répartition de la population par tranches d'âges (source INSEE - 2011)

	Commune		Métropole	
	Nombre	%	Nombre	%
0-14 ans	1 653	18.9	114 051	16
15-29 ans	1 310	15	190 406	26.7
30-44 ans	1 706	19.5	150 375	21.1
45-59 ans	1 833	21	126 978	17.8
60-74 ans	1 410	16.1	81 270	11.4
>75 ans	836	9.6	51 252	7.2
Total	8 748	100	714 332	100

Composition des familles (source INSEE - 2011) :

	Commune	Métropole
Couples avec enfants	42%	39.3%
Couples sans enfant	43.5%	43.7%
Familles monoparentales	14.5%	17%

Catégorie socioprofessionnelle de la population de 15 ans et plus (source INSEE - 2011)

	Commune		Métropole	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	12	0.2	455	0.1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	195	2.8	17 027	2.8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	937	13.3	94 936	15.8
Professions intermédiaires	1 132	16.1	101 462	16.9
Employés	1 083	15.4	94 247	15.7
Ouvriers	667	9.5	54 154	9
Retraités	2 116	30.1	116 907	19.5
Autres personnes sans activité professionnelle	894	12.7	120 671	20.1

Synthèse

La population de Villeneuve-Tolosane se caractérise par une part plus faible des 0-29 ans et plus élevée des plus de 60 ans que sur la Métropole, la tranche des 30-59 ans étant comparable entre les deux collectivités. Le taux d'activité est plus élevé et le taux de chômage plus faible sur la commune que sur la Métropole. Le revenu moyen est légèrement supérieur sur la commune. Dans la répartition des catégories socioprofessionnelles, la part des retraités est nettement plus marquée sur la commune et la part des personnes sans activité nettement plus basse. Les autres catégories sont comparables. Enfin, la composition des familles diffère très peu selon les catégories entre les deux collectivités.

On constate entre 2009 et 2013 un effet de paupérisation des catégories les plus fragiles (faibles revenus, familles monoparentales et bénéficiaires des minima sociaux, familles avec de jeunes enfants). On peut faire l'hypothèse que ces éléments sont en relation avec l'évolution du parc de logement social sur la commune, doublant en dix ans de 5.5 à 11%. Evolution qui contribue en partie au renouvellement de la population, tout comme les mutations enregistrées dans l'habitat pavillonnaire ancien.

La population communale connaît depuis une quinzaine d'années une évolution importante notamment dans la diversité de ses nouveaux arrivants. Cette diversité culturelle et sociale, conjuguée à la présence sur la commune d'une population de gens du voyage semi-sédentarisés (la commune disposant également d'une aire d'accueil intercommunale), doit conduire la communauté éducative à réinterroger les éléments fondateurs d'une citoyenneté locale. La mise en œuvre d'une pédagogie de l'acceptation de l'autre, de la tolérance, du vivre ensemble et de l'intégration de tous, constitue un enjeu primordial du PEDT.

2 – L'intervention communale

➔ Les établissements scolaires

Etablissements	Public	Privé	Nombre de classes	Nombre d'élèves
École maternelle Fernand Bécane	x		6	167
École élémentaire Fernand Bécane	x		11	290
École maternelle Maurice Ravel	x		6	175
École maternelle Maurice Ravel	x		12	298
Collège Jacqueline Auriol	x		24	654

Le groupe scolaire Fernand Bécane, implanté sur le secteur de la terrasse, dispose d'une école maternelle récente (ouverture en septembre 2013) équipée d'une aile du bâtiment mutualisée avec les ALAE des deux écoles. Le bâtiment de l'élémentaire est plus ancien (années 60), deux salles étant mutualisées avec l'ALAE. La proximité d'équipements communaux culturels et sportifs (galerie d'art, préau couvert, city-stade, médiathèque, parc, aire de jeux) offre de nombreuses possibilités aux équipes enseignantes et d'animation.

Le groupe scolaire Maurice Ravel, sur le secteur de la plaine, date du début des années 1990. La maternelle mutualise certains espaces avec l'ALAE. L'élémentaire dispose d'une salle spécifique et d'une mutualisée avec l'école. La proximité d'un gymnase facilite la pratique d'activités sportives en temps scolaire et périscolaire. Les équipements culturels de la terrasse sont distants d'environ 1/4h et facilement accessibles à pied.

Entre 2003 et 2011, les effectifs scolaires du premier degré ont stagné pour remonter à partir de 2012 (2 ouvertures de classes élémentaires en 2013) et se stabiliser jusqu'en 2014. Pour la rentrée scolaire 2015, ils sont en légère hausse. Sur la période du PEDT, la population scolaire devrait connaître une forte augmentation à partir de 2016 en raison des prévisions de construction, principalement situés sur le secteur de la plaine (ZAC de Las Fonsès). Cette nouvelle population scolaire sera temporairement accueillie dans les bâtiments existants, avant l'ouverture programmée à la rentrée scolaire 2018 d'un troisième groupe scolaire mutualisé avec la commune de Roques.

➤ La restauration collective

La commune dispose d'un service de restauration collective qui fonctionne toute l'année en semaine scolaire et lors des vacances. Les repas sont produits par le personnel communal en liaison chaude sur la cuisine centrale, implantée dans l'école élémentaire Ravel. La commune délègue la gérance du service à la société Ansamble Midi Gastronomie dans le cadre d'un marché public de restauration collective. Dans ce cadre, la commune a prescrit un ensemble d'améliorations qualitatives au plan nutritionnel :

- la réduction des apports lipidiques et/ou glucidiques (fritures...);
- l'augmentation de la fréquence de service d'aliments valorisés (viande en morceaux...);
- la limitation de fréquence de service de produits à faible valeur nutritionnelle (charcuteries...).

D'autres éléments de valorisation des menus sont apportés par :

- le service de viandes et fromages sous labels de qualité ;
- le service d'un menu bio par mois ;
- la saisonnalité des fruits et légumes ;
- le service de plats à base de protéines végétales en substitution des protéines animales.

Outre le repas ordinaire, la commune propose deux repas adaptés (sans viande et sans porc) afin de permettre à tous les enfants de prendre leur repas dans les restaurants scolaires. Par ailleurs, les enfants suivant un régime alimentaire particulier défini par un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), bénéficient également d'un repas adapté.

Le marché de restauration collective intègre également un volet d'éducation nutritionnelle visant à :

- promouvoir une pédagogie de l'apprentissage du goût ;
- faciliter la compréhension des différents modes de production agricole ;
- valoriser le patrimoine culinaire et la découverte des différentes cultures alimentaires ;
- sensibiliser les enfants aux recommandations du Plan National Nutrition Santé, et notamment celles concernant les risques liés à l'obésité.

Ces animations se traduisent par l'introduction dans les menus de plats de différentes cultures culinaires (Asie, Afrique, Maghreb...) et de repas festifs (menus de Noël, de la chandeleur...), par la valorisation d'aliments (pain, miel...) ou l'élaboration de menus par les enfants avec participation d'une diététicienne. Toutes ces animations sont menées en collaboration avec les équipes des ALAE qui organisent des activités en lien avec leur contenu (décoration des réfectoires, ateliers cuisine, publication de recettes dans le journal de l'ALAE, menus des petits gastronomes...).

Enfin, dans le cadre du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire de Toulouse Métropole, la commune est engagée depuis fin 2014 dans un projet visant à réduire la part d'aliments non consommés dans les restaurants scolaires. Ce projet associe tous les partenaires éducatifs intervenants lors du temps du repas.

➤ L'intervention communale en temps scolaire

Sur le plan culturel et artistique, la commune s'est engagée auprès des écoles afin de contribuer à l'élaboration d'un parcours culturel à l'école à destination des tous les élèves du primaire. Les ressources de la Ville (locaux culturels, programmation culturelle, appui technique, compétences humaines) sont mobilisables par les enseignants afin d'enrichir les apports artistiques et culturels nécessaires aux apprentissages scolaires dans ce domaine.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation Nationale, la commune finance également la participation de deux classes au programme départemental "Danse à l'école".

Par ailleurs, la commune affecte des moyens conséquents au fonctionnement quotidien des écoles en attribuant une enveloppe budgétaire sous la forme d'un forfait par classe pour la partie pédagogique des enseignements. La commune a doté chaque école élémentaire d'une salle informatique équipée d'outils favorisant les enseignements du B2I et de développer des projets multimédia. La Ville assure également le transport des classes afin de faciliter l'accès des élèves à la piscine et aux sorties pédagogiques.

Enfin la commune affecte dans chaque école maternelle une équipe d'ATSEM et accueille dans les locaux de l'école élémentaire Fernand Bécane un service de santé scolaire, un RASED et un dispositif UPE2A.

Par cet ensemble de moyens matériels, logistiques et humains, la Ville affirme son soutien à l'école afin de favoriser la réussite de tous les élèves en maintenant l'équité territoriale entre les deux groupes scolaires.

➤ Les interventions artistiques et culturelles communales

La commune dispose d'équipements culturels de qualité et d'une programmation culturelle diversifiée : exposition, ateliers d'arts, résidence d'artistes, spectacles vivants, théâtre, musique, conférences. L'intervention culturelle en direction des enfants (écoles, ALAE, ALSH) se décline en trois axes principaux :

- L'accès à la culture : visites d'expositions commentées, rencontres avec des artistes, spectacles... ;
- Le soutien logistique ou technique aux projets des structures : accueil d'expositions, régie spectacles, mise à disposition de locaux et de matériel, recherche documentaire, ...
- La diffusion de la lecture : accueil à la médiathèque (consultation sur place, animations autour du livre et de la lecture, expositions, tapis de lecture...), prêt de documents.

➤ Les équipements municipaux sportifs et socioculturels

Gymnases (2), préau couvert, terrains de tennis (5 dont 3 couverts), skate-parc, city stades (2), stade (1) avec terrains annexes (3), piscine intercommunale (commune de Tournefeuille), boulodrome, salle d'escrime, dojo, médiathèque, galerie d'art, espace culturel, théâtre, salle de danse, maison du Lac, centre de loisirs sans hébergement.

L'ensemble de ces équipements communaux est accessible aux enfants, soit dans le cadre des activités organisées sur les temps scolaires, péri et extrascolaires, soit dans le cadre associatif, soit dans le cadre privé et familial (city-parc, skate-parc, terrains de sports, piscine...). Des espaces naturels aménagés sont également accessibles aux enfants : parcs, aires de jeux, lac. La commune est équipée d'un réseau de pistes cyclables permettant des déplacements sécurisés pour les enfants et facilitant la liaison terrasse/plaine.

3 - Les dispositifs d'accueil éducatif communaux

Au titre de sa politique éducative, la commune a mis en place un ensemble de dispositifs d'accueil des enfants et des jeunes répartis sur l'ensemble de son territoire.

Petite enfance	Enfance	Jeunesse
Crèche collective Crèche familiale RAM	ALAE maternelle (2) ALAE élémentaire (2) Etudes surveillées Accueil périscolaire non déclaré CLAS élémentaire ALSH 3-11 ans	ALSH 12-17 ans CLAS collège Accueil de jeunes 14-17 ans

Dans le domaine de l'enfance 3 à 11 ans, public concerné par le PEDT, la commune propose les dispositifs suivants :

➤ Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Sur chaque école élémentaire, un groupe de 8 élèves de cours moyen est accueilli de 16h15 à 18h00, le lundi dans l'école, le vendredi à la maison du lac (lieu d'accueil des 12-17 ans). La séance du vendredi permet de réunir les élèves des deux écoles.

Le lundi les séances sont consacrées à la méthodologie. Le vendredi le CLAS vise l'ouverture culturelle. Un CLAS collège (6^{ème} – 3^{ème}) est également mis en place. Une passerelle est assurée avec le CLAS élémentaire.

➤ La veille éducative

La commune s'est engagée dans la démarche de veille éducative depuis 2005 avec la création d'un comité de pilotage en 2006. La cellule de veille a été formalisée début 2014 et se réunit de manière régulière tous les deux mois. Une charte a été élaborée avec les principaux partenaires (EN, CMPP, CG31). La veille est pilotée par la Maison de la solidarité communale (ex CCAS).

➤ Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Depuis 2006, le CEJ couvre les champs de l'enfance (crèche collective et familiale, RAM) et de la jeunesse (ALAE, ALSH 3-11 ans, ALSH 12-17, accueil de jeunes), ainsi que la coordination des deux secteurs par des agents communaux. Il facilite le maintien d'une offre d'accueil éducatif de qualité sur l'ensemble du territoire communal en direction des familles. Les orientations pour la période actuelle (2014-2017) portent sur :

- l'accroissement de la capacité d'accueil de la crèche collective (suite à son agrandissement) ;
- l'augmentation du temps de travail de l'animatrice du RAM ;
- l'attention aux nouveaux publics et le soutien à l'accompagnement à la parentalité au sein des structures enfance et jeunesse.

4 – L'organisation des activités péri et extrascolaires

➤ L'accueil extrascolaire (ALSH)

Public : enfants scolarisés sur la commune de 3 à 11 ans.

Fonctionnement : le mercredi de 13h30 à 18h30. Vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Accueil en journée ou demi-journée avec ou sans repas. 150 places (60 < 6 ans, 90 > 6 ans).

Localisation : secteur de la plaine à proximité du collège et du complexe sportif et de loisirs (gymnase, terrains de sports, lac...).

Organisateur : mairie.

Encadrement : animateurs qualifiés. Personnel Léo Lagrange et mairie.

Direction déléguée à Léo Lagrange dans le cadre du marché public des accueils de loisirs.

➤ L'accueil périscolaire (ALAE)

Public : enfants scolarisés sur la commune de 3 à 11 ans.

Fonctionnement :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30-9h, 12h-14h, 16h15-18h30.
- mercredi : 7h30-9h.

Localisation : sur chaque école.

Encadrement : animateurs qualifiés. Personnel Léo Lagrange et mairie.

Organisateur : Léo Lagrange Sud Ouest dans le cadre du marché public des accueils de loisirs.

Fréquentation moyenne des ALAE

	7h30 – 8h50	12h00 – 13h50	17h00-18h30
Présences quotidiennes	235	685	440
Pourcentage de l'effectif scolaire	25%	74%	47%

➤ L'accueil périscolaire du mercredi midi

Public : enfants scolarisés sur la commune de 3 à 11 ans.

Fonctionnement : mercredi : 12-13h30 (ne fait pas l'objet d'un enregistrement par la DDSC).

Localisation : sur chaque école.

Encadrement : animateurs qualifiés. Personnel mairie.

Organisateur : mairie.

Fréquentation : 240 enfants.

➤ Les aides pédagogiques complémentaires (APC)

Public : élèves de maternelle et d'élémentaire (hors petites sections).

Fonctionnement : mardi et jeudi 16h15-17h15.

Localisation : sur chaque école maternelle et élémentaire.

Organisateur : écoles. Encadrement : enseignants.

➤ Les stages de remise à niveau

Public : élèves de CM1 et CM2.

Fonctionnement : vacances scolaires (printemps, été).

Localisation : sur les écoles élémentaires.

Organisateur : écoles. Encadrement : enseignants.

➤ Les études surveillées (ES)

Public : 160 élèves du cycle 3.

Fonctionnement : lundi et vendredi 16h15-17h15. Groupes de 20 élèves maximum.

Localisation : sur chaque école élémentaire.

Organisateur : mairie. Gestion et encadrement : enseignants.

➤ L'aide aux leçons (AL)

Public : élèves du cycle 2.

Fonctionnement : lundi 16h15-17h15.

Localisation : sur chaque école élémentaire.

Organisateur : FCPE. Encadrement : bénévoles FCPE.

➤ Les ateliers d'art

Public : enfants de 5 à 11 ans.

Fonctionnement : mercredi après-midi.

Localisation : Majorat.

Organisateur : mairie.

Gestion déléguée à Léo Lagrange Sud Ouest dans le cadre du marché public des ateliers municipaux d'arts plastiques.

➤ Les activités associatives

Les associations locales organisent des activités en direction des enfants de 3 à 11 ans principalement le mercredi après-midi et le samedi.

- Activités sportives : judo, escrime, football, rugby, tennis, badminton, tae kwon do, karaté, basket, cyclisme, gymnastique, échecs, tennis de table, etc.
- Activités artistiques et culturelles : musique, danse classique, modern jazz, théâtre, etc.

Des partenariats entre la commune et certaines associations sont déjà en cours dans le domaine éducatif - comme par exemple la pratique du jeu d'échecs dans les écoles ou la participation des associations aux ateliers thématiques de l'ALAE du soir...

La coordination des activités péri et extrascolaires

La commune assure la coordination des actions et dispositifs présentés ci-dessus à l'exception des APC et de l'aide aux leçons. Elle est assurée par des agents territoriaux, coordinateurs des services communaux concernés :

- Culture, jeunesse, sport et vie associative : ateliers d'art, CLAS, équipements associatifs ;
- Solidarité : veille éducative ;
- Enfance Education : ALAE, ALSH, vie scolaire.

Au titre du marché des accueils de loisirs communaux, la coordination des ALAE et la direction de l'ALSH sont assurées par le même professionnel de Léo Lagrange, afin d'apporter de la cohérence dans l'intervention éducative en direction des enfants de 3 à 11 ans sur l'ensemble de l'année scolaire.

5 – Modalités d'information des familles

L'information sur les activités péri et extrascolaires communales est diffusée sur le site internet de la Ville, et par voie d'affichage dans les lieux d'accueils des enfants. Elle est également relayée lors des réunions de rentrée dans les écoles, des conseils d'écoles, des rencontres ALAE/parents d'élèves, ainsi que dans les différentes instances de concertation. La présence des responsables des ALAE lors des conseils d'écoles permet le suivi régulier des actions et favorise l'information des représentants des parents d'élèves.

6 - Gestion et tarification des services péri et extrascolaires communaux

La commune a mis en place à la rentrée scolaire 2013 un portail famille pour gérer l'ensemble de ses activités péri et extrascolaires. Cette évolution, qui rend obligatoire la réservation préalable de ces activités, tend à optimiser leur gestion et simplifie les démarches des familles : dossier unique d'inscription, réservation en ligne, facturation unique. Chaque structure d'accueil de loisirs est régie par un règlement intérieur.

Une tarification modulée en fonction du quotient familial (et du nombre d'enfants pour l'ALSH) est appliquée pour les ALAE, l'ALSH et la restauration collective. Elle ne concerne pas les ateliers d'art (tarif enfant unique). Les études surveillées et le CLAS sont des dispositifs non payants pour les familles. La commune est signataire d'une convention vacances loisirs avec la Caf pour l'ALSH.

7 – Identification des besoins et des contraintes

➤ Les locaux scolaires

Les locaux scolaires disponibles pour le déroulement des activités de l'ALAE sont parfois exigus et leur mutualisation peut engendrer des contraintes pour l'activité scolaire. Si le partage actuel des espaces est plutôt bien accepté par les équipes éducatives, la densification prévisible des effectifs scolaires dès la rentrée 2016 risque de dégrader la situation. En effet, la réserve de locaux disponibles pour de futurs besoins scolaires est limitée aux espaces actuellement utilisés par les ALAE dont certains sont déjà mutualisés avec l'école. Des solutions seront toutefois apportées durant la période du PEDT : création de locaux pour l'ALAE à l'élémentaire Ravel en septembre 2016 (avec mise en place d'un service en self le midi), ouverture d'un 3^{ème} groupe scolaire à la rentrée 2018. Cependant, dans l'intervalle, il faudra intégrer la contrainte croissante de l'exigüité des locaux tant sur le temps scolaire que périscolaire.

➤ Les conditions d'accueil des enfants de moins de 6 ans sur l'ALSH extrascolaire

Les espaces disponibles pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans sont sous-dimensionnés en rapport de la fréquentation réelle de l'ALSH à certaines périodes de l'année (au début des vacances d'été notamment). La capacité du dortoir est quant à elle insuffisante quasiment toute l'année (20 places disponibles pour 30 à 40 enfants selon les périodes). L'augmentation prévisible des effectifs scolaires viendra renforcer cette difficulté. La disponibilité de locaux scolaires adaptés, réputés conformes, pourrait représenter une solution.

8 - Les atouts du territoire

➤ Un partenariat éducatif ancré dans les pratiques

Le partenariat éducatif en place depuis de nombreuses années se caractérise notamment par la qualité des relations tissées entre la commune, l'Éducation Nationale et les associations de parents d'élèves, ainsi qu'avec le secteur associatif. Le souci de la concertation affiché par les acteurs locaux a permis au fil des années d'inscrire ce partenariat dans une logique constructive assise sur des rapports respectueux de la place et du rôle de chacun. Cette pratique de la concertation ancrée dans les usages des partenaires éducatifs constitue indéniablement un atout majeur facilitant l'animation et le pilotage du PEDT.

➤ Une offre d'accueil adaptée aux besoins

Le développement des structures communales d'accueil de loisirs (ALAE et ALSH) couvre à ce jour l'ensemble des besoins de prise en charge éducative des enfants dans les temps péri et extrascolaires, afin de permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. L'amélioration progressive de la qualité d'accueil est aujourd'hui unanimement reconnue par les partenaires éducatifs et appréciée des enfants. La professionnalisation des équipes - notamment par le recours à la formation, le développement de projets d'animation cohérents avec les objectifs éducatifs des structures, la mise en place d'une coordination enfance ALAE/ALSH, sont autant de facteurs favorables à la réalisation des actions qui seront conduites dans le cadre du PEDT.

➤ Un secteur associatif dynamique inscrit dans l'environnement éducatif local

Villeneuve-Tolosane dispose d'un secteur associatif particulièrement diversifié : 50 associations sont actives dans les domaines des loisirs (15), du sport (21), des arts et de la culture (14). Elles accueillent au total plus de 5 000 adhérents du territoire communal et des villes environnantes. Plusieurs d'entre-elles sont regroupées dans des fédérations : Office du Mouvement Sportif, Office Rural d'Animation Culturelle et Sportive, Fédération des Associations Culturelles et Sportives). Par sa diversité, son implantation sur le territoire et la richesse de son offre d'activités en direction des enfants, le secteur associatif local constitue un levier majeur des futurs projets développés dans le cadre du PEDT. La participation de plusieurs associations aux ateliers de l'ALAE du soir dès la rentrée scolaire 2014, confirme l'intérêt du secteur associatif pour le PEDT.

B - LA MISE EN APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La Ville de Villeneuve-Tolosane a choisi de reporter l'application de la réforme des rythmes éducatifs à la rentrée scolaire 2014. L'élaboration d'un PEDT ambitieux, réunissant tous les acteurs éducatifs autour de valeurs partagées, associée à l'actualité des services communaux (ouverture d'une école maternelle, déploiement d'un portail famille) réclamaient une temporalité peu compatible avec une application de la réforme en septembre 2013. Par ailleurs, depuis 1991, l'antériorité de la semaine scolaire de 4 jours nécessitait, tant pour les familles que pour les services communaux, une phase transitoire d'une année supplémentaire avant le passage d'une semaine à 4.5 jours.

➤ Les nouveaux horaires de la semaine scolaire

La réforme des rythmes éducatifs a été l'occasion de mener une nouvelle concertation sur l'organisation de la semaine scolaire. Une consultation citoyenne a été organisée à l'initiative de la Ville afin de recueillir l'avis des familles sur les futurs horaires de la semaine scolaire. Parmi les quatre propositions d'organisation proposées aux familles, l'une reprenait strictement la proposition commune aux quatre écoles, une autre proposait une alternative avec allongement de 15 minutes de la pause méridienne (proposée par la commune). Deux variantes à ces deux organisations proposaient des entrées en classe avancées d'une demi-heure. Enfin, une option était proposée pour un décalage de 10 minutes entre les heures d'entrée et de sortie des élèves des écoles maternelles et élémentaires, pour faciliter les déplacements des parents ayant des enfants scolarisés dans deux écoles.

L'organisation proposée par les enseignants a été approuvée par plus de 60% des parents qui se sont exprimés (pour une participation des familles de 46.3%). La proposition avec allongement de la pause méridienne a recueilli 31% des suffrages, les deux variantes environ 4% chacune. L'option avec décalage des horaires entre écoles maternelles et élémentaires, bien que majoritaire (44% des suffrages pour, 23% contre et 32% sans opinion), n'a finalement pas été retenue à la demande des associations de parents d'élèves. Celles-ci ont considéré que la majorité relative obtenue ne reflétait pas l'attente des familles, notamment en raison d'une incompréhension de la question posée. Cette organisation a ensuite été confirmée par la commission consultative présidée par le Maire et entérinée par les conseils d'écoles. Le 13 janvier 2014, le DASEN a validé définitivement les nouveaux horaires de la semaine scolaire applicables à la rentrée scolaire 2014 dans les quatre écoles communales.

➤ La concertation préalable à l'élaboration du PEDT

L'élaboration du PEDT s'est accompagnée d'une large concertation menée depuis février 2013 avec les partenaires éducatifs de la commune sous l'égide du comité consultatif sur l'organisation de la semaine scolaire (instance préfigurant le comité consultatif de la politique éducative locale). Par ailleurs, chaque étape importante de l'élaboration du PEDT a fait l'objet d'une présentation lors des conseils d'écoles. Les grandes étapes de la concertation sont retracées ci-après :

- 4 février 2013 : comité consultatif - présentation du contexte de la réforme des rythmes scolaires ;
- 29 Mars 2013 : demande de report de la réforme des rythmes scolaires ;
- 14 juin 2013 : rencontre mairie/éducation nationale – préparation des propositions d'organisation de la semaine scolaire ;
- 20 juin 2013 : comité consultatif - présentation des enjeux et des objectifs du PEDT - propositions d'organisation de la semaine scolaire ;
- 23 septembre 2013 : comité consultatif – présentation de la nouvelle organisation de la semaine scolaire (résultat de la consultation des familles) ;
- 1^{er} octobre 2013 : transmission au DASEN de la nouvelle organisation de la semaine scolaire ;
- 27 novembre 2013 : rencontre mairie/associations – contours du partenariat éducatif dans le cadre du PEDT ;
- 2 décembre 2013 : comité consultatif – présentation du pré-PEDT aux partenaires ;
- 7 janvier 2014 : présentation du pré-PEDT aux équipes d'animation ;
- 13 janvier 2014 : validation par le DASEN de la nouvelle organisation de la semaine scolaire ;
- 29 janvier 2014 : rencontre mairie/associations – modalités de participation des associations aux activités du PEDT ;
- 22 avril 2014 : rencontre mairie/IME Bousquairol – présentation du pré-PEDT ;
- 20 mai et 8 juillet 2014 : rencontre mairie/parents d'élèves – création de l'association "les p'tits villeneuvois" ;
- 5 mai 2015 : rencontre mairie/éducation nationale – définition d'actions concertées ;
- 2 juin 2015 : rencontre mairie/associations de parents d'élèves – définition d'actions concertées ;
- 15 juin 2015 : rencontre mairie/associations locales - définition d'actions concertées ;
- 23 juin 2015 : installation du comité consultatif de la politique éducative locale – présentation du PEDT à tous les partenaires.

A partir de la rentrée scolaire 2014, la commune s'est engagée dans la préfiguration du PEDT. Ainsi, l'organisation pédagogique des activités péri et extrascolaires présentées dans le projet est effective depuis septembre 2014.

C – LE PILOTAGE DU PEDT

1 - Le comité de pilotage

Le comité consultatif de la politique éducative locale, créé en mai 2014 par le Conseil Municipal fait fonction de comité de pilotage du PEDT. Il poursuit deux objectifs :

- mener une large concertation partenariale autour des enjeux éducatifs locaux ;
- mettre en cohérence le PEDT et le Contrat Enfance Jeunesse.

Le comité est présidé par l'Adjointe au Maire à l'enfance et à l'éducation.

Composition

Collège des conseillers municipaux

- Le Maire ;
- L'Adjointe au Maire à l'enfance et à l'éducation ;
- L'Adjointe au Maire à la culture, la jeunesse et la vie associative ;
- L'Adjoint au Maire à l'environnement ;
- L'Adjointe au Maire à la prévention et à la sécurité ;
- La Conseillère Municipale déléguée à la petite enfance et à la famille ;
- Un Conseiller Municipal représentant les groupes minoritaires.

Collège des représentants des différentes institutions intéressées

- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne ;
- Un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne ;
- L'Inspecteur de la circonscription de l'Education nationale ;
- Les Directrices et Directeur des écoles communales ;
- Le Principal Adjoint du collège Jacqueline Auriol ;
- La Directrice de l'IME André Bousquairol.

Collège des personnalités qualifiées dans le domaine de l'éducation

- Deux représentants de chaque association locale de parents d'élèves (FCPE, Villeneuve Parents, PEEP) ;
- Le Délégué Départemental de l'Education nationale du secteur des écoles communales ;
- Un représentant de chaque association fédérative locale (FACS, OMS, ORACS).

Fonctionnement

Le comité consultatif de la politique éducative locale sera convoqué avant fin juin 2015 pour son installation officielle et la présentation du PEDT validé. Il sera ensuite amené à se réunir au minimum une fois par an à l'initiative de son président. Sur la base des évaluations des différentes commissions techniques, le comité dresse le bilan annuel des actions menées dans le cadre du PEDT et dégage les perspectives pour l'année à venir. Il ouvre également les pistes de réflexion sur les orientations de la politique éducative locale. Le comité pourra créer toute commission ou groupe de travail qu'il estimera nécessaire pour éclairer ou approfondir une thématique liée au PEDT.

La coordination technique

Elle est composée d'un élu membre du comité et du coordinateur du service enfance-éducation de la collectivité. La coordination assure le suivi des actions, veille à l'affectation des moyens nécessaires et effectue la gestion administrative du comité : rédaction du bilan annuel, invitation aux réunions et préparation des ordres du jour, établissement et diffusion des comptes-rendus. Il assure le lien avec les commissions techniques.

Un pilotage recentré

Le pilotage actuel des dispositifs éducatifs communaux se caractérise par une pluralité d'instances. Peu de ces instances sont inscrites dans un cadre formalisé. Par ailleurs la composition de ces instances est disparate et parfois évolutive, n'associant pas toujours les mêmes partenaires dans une même instance.

Si la diversité des instances traduit la volonté de la Ville d'associer ses partenaires et de favoriser une approche concertée des questions d'éducation, cette multiplicité du pilotage peine à rendre lisible la cohérence et les continuités éducatives recherchées par les partenaires et de dégager les axes prioritaires d'une évaluation partagée.

L'institution en mai 2014 d'un comité consultatif de la politique éducative locale visant à mener une large concertation partenariale autour des enjeux éducatifs locaux et de mettre en cohérence le pilotage du projet éducatif territorial (PEDT) et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), constitue une première étape importante vers un pilotage recentré.

La formalisation du PEDT constituera la seconde étape en venant reconfigurer les niveaux de pilotage (stratégique ou technique), les modalités de travail (suivi ou évaluation) et les contours du partenariat (resserré ou élargi).

2 - Les commissions techniques

Plusieurs commissions techniques existantes sont inscrites dans le processus de pilotage du PEDT. Axées sur les dispositifs, elles permettent d'élargir le partenariat à certains acteurs qui ne sont pas membres du comité de pilotage du PEDT (enseignants, usagers, professionnels, partenaires des marchés publics). Chaque commission est animée par l'élu référent et le coordinateur du secteur concerné :

- le comité des usagers du centre de loisirs (ALSH) ;
- le comité de pilotage du CLAS ;
- la commission restauration collective ;
- la commission ALAE.

Par ailleurs, une commission de suivi du Contrat enfance jeunesse est instituée. Elle est composée des élus et des coordinateurs municipaux des secteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la conseillère technique de la Caisse d'allocations familiales, d'un représentant de la Direction départementale de la cohésion sociale, d'un représentant du Conseil général (PMI). Cette commission se réunit au minimum une fois par an pour établir le bilan des actions inscrites au CEJ, anticiper les incidences des évolutions contractuelles et réglementaires, relayer auprès du comité de pilotage du PEDT son évaluation de l'intervention éducative du territoire.

3 – Les enjeux de la gouvernance

- Recentrer le pilotage du PEDT afin de fédérer la communauté éducative autour d'orientations stratégiques, notamment la question des rythmes éducatifs ;
- Rechercher la cohérence de l'action éducative territoriale sur les temps scolaire et périscolaire et en favoriser une évaluation partagée ;
- Favoriser le partenariat en mobilisant les différents acteurs éducatifs dans des instances de concertation.

D – LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE VILLENEUVE-TOLOSANE

1 – Les enjeux

↻ Un projet pour tous les enfants

Le PEDT s'adresse à tous les enfants concernés avec une attention particulière portée à ceux dont les familles sont les plus démunies face aux difficultés de tout ordre. Ainsi, permettre à tous les enfants d'accéder à la réussite scolaire, de disposer des mêmes ressources éducatives, de bénéficier des mêmes conditions d'accès à la culture et aux loisirs, constitue l'enjeu majeur du projet éducatif territorial.

↻ Une éducation partagée par tous les acteurs du territoire

Au-delà des acteurs institutionnels de l'éducation que sont la famille, l'école, le secteur associatif et la collectivité, le PEDT vise à favoriser la rencontre entre les enfants et tous les adultes de la société locale autour d'un principe d'éducation partagée. Ainsi, la participation d'autres adultes que les encadrants habituels lors des temps péri et extrascolaires demeure un enjeu essentiel du projet.

↻ La cohérence des interventions éducatives

La cohérence des interventions éducatives s'exerce :

- lors des différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- entre les différents acteurs : l'école, l'ALAE, l'ALSH et les autres intervenants (associations...) ;
- au niveau des objectifs: des projets d'écoles, des projets pédagogiques des ALAE et des ALSH, des autres dispositifs (CLAS, études surveillées...).

Le renforcement de ces cohérences éducatives s'établit sur des modalités de travail concertées entre les différents acteurs.

2 – Les objectifs

Sur un territoire qui se veut bienveillant vis-à-vis de l'ensemble des enfants et dans une perspective d'égalité des chances et de réussite éducative, le PEDT vise à :

Faciliter l'acquisition par tous les enfants des apprentissages fondamentaux en :

- recherchant la cohérence entre les projets pédagogiques des ALAE et les projets d'écoles ;
- mobilisant les ressources de la collectivité lors des différents temps d'apprentissage sur la semaine.

Favoriser l'épanouissement personnel des enfants en :

- proposant des temps d'accueil adaptés à leurs besoins et à leurs rythmes ;
- facilitant leur accès à des activités enrichissantes et diversifiées ;
- veillant à leur assurer un environnement affectif sécurisant propice à leur bien-être.

Accompagner les enfants vers la citoyenneté en :

- les rendant acteurs de leurs temps de loisirs ;
- favorisant leur accès à l'autonomie ;
- privilégiant leur participation à la définition des règles régissant les temps et les dispositifs sur lesquels ils sont accueillis.

Chaque partenaire concourt dans son champ de responsabilité à la réalisation de ces objectifs :

La famille :

- s'engage individuellement et collectivement (au travers des associations de parents d'élèves) dans l'éducation des enfants ;
- organise le temps des enfants en tenant compte des rythmes hebdomadaires ;
- est respectueuse des exigences citoyennes.

L'école :

- enseigne les apprentissages fondamentaux ;
- met en œuvre les projets d'écoles ;
- soutient les élèves en difficulté.

La collectivité :

- met à disposition de l'école les moyens matériels, financiers et humains nécessaires ;
- organise le temps péri et extrascolaire pour faciliter la vie des familles ;
- soutient et accompagne les publics fragilisés.

La société locale (les associations, les habitants) :

- est territoire ressource et contribue au parcours éducatif des enfants.

3 – Le cadre

➤ Durée du PEDT

Le PEDT est déposé pour une durée de trois ans à compter de l'année scolaire 2015-2016.

➤ Nombre d'enfants concernés par le PEDT

Le PEDT a vocation à couvrir l'ensemble du territoire communal et à prendre en compte l'organisation du champ éducatif de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence, afin de garantir continuité et cohérence éducatives.

Toutefois, dans sa mise en œuvre, le PEDT est centré autour des enfants de 3 à 11 ans scolarisés sur la commune. Les élèves du collège de Villeneuve-Tolosane inscrits au CLAS y sont intégrés, en cohérence avec le projet qui propose des regroupements entre élèves des deux actions primaire et secondaire. Les jeunes de 12-14 ans fréquentant le centre d'animation jeunesse sont également concernés en raison des actions passerelles menées avec l'ALSH 3-11 ans.

Niveau école maternelle moins de 3 ans	0
Niveau école maternelle entre 3 et 5 ans	342
Niveau école élémentaire entre 6 et 11 ans	588
Niveau collège (élèves inscrits au CLAS)	24
Niveau collège (projet passerelle ALSH 12-14 ans)	20
Nombre total d'enfants concernés par le PEDT	974

4 – Le partenariat autour du PEDT

➤ L'Education nationale

- L'Inspecteur de l'Education nationale de circonscription ;
- le principal adjoint du collège ;
- les directions d'écoles ;
- les enseignants ;
- le RASED ;
- le médecin scolaire ;
- le DDEN.

➤ Les institutions partenaires

- La Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne ;
- la Direction départementale de la cohésion sociale de la Haute-Garonne ;
- l'Institut médico-éducatif Bousquairol est également membre du comité consultatif.

➤ Les parents d'élèves

- Les présidents des associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP, Villeneuve Parents) ;
- les parents délégués des classes ;
- les parents représentants les usagers du centre de loisirs (ALSH).

➤ Les associations locales

- Les présidents des trois fédérations d'associations ;
- Les présidents des associations.

➤ La mairie

- Les élus ;
- Les coordinateurs des services communaux ;
- Les équipes éducatives (animateurs, ATSEM) ;
- Les travailleurs sociaux ;
- La police municipale.

5 – Les assouplissements envisagés

➤ Mise en place de taux d'encadrement allégés

Accueil de loisirs périscolaire	ALAE 7h30-9h		TAP 16h15-17h	
	3 – 5 ans	6 – 11 ans	3 – 5 ans	6 – 11 ans
Public				
Taux d'encadrement	1/14	1/18	1/14	1/18

➤ Intégration d'intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement

Intervenants concernés : parents bénévoles, intervenants associatifs.
Temps d'accueil concerné : ALAE de 17h à 18h30.

➤ Durée minimale d'accueil de loisirs périscolaire de moins de deux heures

Jour concerné : mercredi.
Temps d'accueil concerné : ALAE de 7h30 à 9h.

6 – La dimension opérationnelle du PEDT

➤ La nouvelle organisation de la semaine scolaire

Depuis la rentrée scolaire 2014, la semaine scolaire est organisée comme suit :

	7h30-9h	9h-12h	12h-14h	14h-16h15	16h15-17h	17h18h30
Lundi	ALAE	Classe	ALAE	Classe	TAP	ALAE
Mardi	ALAE	Classe	ALAE	Classe	TAP	ALAE
Mercredi	ALAE	Classe	12h-13h30 Accueil périscolaire*	13h30-18h30 ALSH extrascolaire Ateliers artistiques et culturels		
Jeudi	ALAE	Classe	ALAE	Classe	TAP	ALAE
Vendredi	ALAE	Classe	ALAE	Classe	TAP	ALAE

* : accueil périscolaire adossé à la restauration scolaire (hors enregistrement DDCS)

Les APC ont lieu, selon les écoles, les mardis et les jeudis à partir 16h15.

Les études surveillées ont lieu les lundis et les vendredis de 16h15 à 17h15.

Le CLAS élémentaire a lieu les lundis et les vendredis de 16h30 à 18h00.

L'aide aux leçons a lieu les lundis à partir de 16h15.

➤ Les modifications apportées sur le temps péri et extrascolaire :

- Allongement de la séquence ALAE du soir : de 16h15 à 17h (TAP)
- Mise en place d'un temps d'activités périscolaires, intégré à l'ALAE du soir, de 16h15 à 17h.
- Mise en place d'une séquence ALAE le mercredi matin de 7h30 à 9h.
- Mise en place d'une restauration scolaire avec accueil périscolaire le mercredi entre 12h et 13h30. Cet accueil ne fait pas l'objet d'un enregistrement par la DDCS.
- Fermeture du centre de loisirs le mercredi matin de 7h30 à 13h30.

➤ Des objectifs spécifiques sur la séquence ALAE du soir :

Favoriser la rencontre des enfants et des adultes dans un contexte éducatif en :

- associant d'autres adultes (habitants, intervenants associatifs) aux équipes d'animation pour l'encadrement des ateliers thématiques.

Garantir un temps de détente et de loisirs privilégiant la découverte, la sensibilisation, l'initiation en proposant aux enfants :

- des activités diversifiées dans les domaines artistique, culturel, sportif, environnemental, scientifique et de la citoyenneté ;
- une approche ludique et conviviale des activités ;
- des modalités pédagogiques permettant l'activité ou le jeu non dirigé ;

Réduire les inégalités d'accès des enfants aux pratiques socioculturelles en :

- développant sur chaque ALAE des projets d'animation mobilisant tous les domaines d'activité ;
- veillant, par des modalités d'inscription adaptées, à la participation de chaque enfant à au moins un atelier par an ;
- facilitant l'accès des équipes d'animation aux ressources du territoire ;
- proposant une politique tarifaire adaptée aux ressources de toutes les familles.

➤ Les accueils de loisirs périscolaires (ALAE)

L'accueil du matin entre 7h30 et 8h50

L'accueil est effectué dans les locaux scolaires. L'arrivée échelonnée des enfants est intégrée par les équipes d'animation pour aborder ce temps d'accueil comme une transition entre la famille et l'école. Afin de respecter le rythme des enfants, les activités calmes et ludiques prédominent (coin lecture, jeux de société, coin détente...), les animateurs veillant à favoriser un démarrage de la journée propice aux apprentissages scolaires.

La pause méridienne entre 12h et 13h50

La pause méridienne comprend le temps du repas et un temps d'animation pour tous les enfants. Chaque groupe scolaire dispose d'un restaurant scolaire intégré. Les animateurs prennent leur repas avec les enfants. Dans les écoles maternelles, deux services sur table sont organisés pour proposer de meilleures conditions de repas aux enfants (diminution du bruit, plus grande disponibilité des animateurs) et de faciliter la transition vers le temps de sieste pour les plus petits. En élémentaire, les enfants de l'école Fernand Bécane prennent leur repas en self, ceux de l'école Maurice Ravel sont servis à table en deux services. Tous les enfants (en dehors des petites sections de maternelle) bénéficient, sur un principe de libre participation, d'activités de loisirs récréatives : activités sportives, jeux, pratiques artistiques et culturelles, actions d'éducation à la citoyenneté...

La mise en place de projets d'animation spécifiques, inscrit dans la durée, est facilitée par la régularité de la présence des enfants et le taux de fréquentation de la pause méridienne. Les activités proposées peuvent être organisées dans ou en dehors des locaux scolaires, notamment dans les bâtiments sportifs et culturels communaux proches. Le temps calme est également favorisé par la mise en place d'activités de détente ou de coins lecture. Cette diversité de propositions permet de respecter les rythmes des enfants et de maintenir l'équilibre entre temps d'activités organisé et temps libre.

L'accueil du soir entre 16h15 et 18h30

De 16h15 à 17h, les enfants sont pris en charge par les animateurs et les ATSEM dans les locaux de l'école pour la prise du goûter suivi d'un temps de récréation. L'ALAE ouvrant aux familles à 17h, les équipes d'animation sont pleinement disponibles pour les enfants. De plus, cette modalité permet aux directeurs d'ALAE d'effectuer l'enregistrement de la présence des enfants dans de meilleures conditions. En maternelle, le goûter est pris dans les classes. En élémentaire, il est pris dans les salles de l'ALAE ou dans le réfectoire pour l'école Ravel. A partir de 17h, deux modes d'animation concomitants sont mis en place : des ateliers thématiques et un accueil en activité libre. Les ateliers thématiques favorisent la découverte des pratiques artistiques, culturelles, sportives, scientifiques et citoyennes. Ils sont organisés sur un cycle compris entre deux périodes de classes de vacances à vacances, les enfants s'engageant sur la durée du cycle. Un atelier dure environ une heure (adaptation du temps en fonction des conditions de déroulement des ateliers et de l'âge des enfants). Les parents s'engagent à venir chercher leurs enfants à partir de 18h. Certains de ces ateliers sont organisés avec la participation d'associations locales et encadrés par des intervenants intégrés à l'effectif d'encadrement. D'autres sont organisés en collaboration avec les structures culturelles communales (médiathèque, centre d'art). Parmi les ateliers organisés en partenariat en 2014-2015, le badminton, le yoga, le graphisme, la lecture de contes. Un atelier pétanque est en projet.

En parallèle de ces ateliers thématiques, un accueil en activité libre est organisé. Le départ échelonné des enfants et la fatigue ressentie par certains (notamment les plus petits) orientent les projets d'animation vers des activités non dirigées : jeux de société, jeux extérieurs, lecture, sont par exemple favorisés. Une attention particulière est apportée par les équipes d'animation au lien avec les parents, afin d'assurer la transmission des informations relatives à la journée des enfants.

☞ L'accueil périscolaire du mercredi midi

Le mercredi midi de 12h à 13h30, un accueil périscolaire ne faisant pas l'objet d'un enregistrement par la DDCS, est adossé à un service de restauration scolaire accessible à tous les enfants. Les enfants sont accueillis dans chaque restaurant scolaire et dans les locaux de l'ALAE de chaque école. Ils sont encadrés par les ATSEM et des animateurs intervenants sur les ALAE les autres jours de la semaine afin de favoriser la continuité éducative. La plupart de ces animateurs interviennent ensuite sur le centre de loisirs entre 13h30 et 18h30. Un transfert en bus est mis en place dès la fin du repas. Si ce temps d'accueil n'est pas déclaré auprès de la DDCS, son fonctionnement est calqué sur celui de l'ALAE et le taux d'encadrement est de l'ordre de 1/14.

☞ L'ALSH périscolaire

Le passage de l'ALSH en temps périscolaire le mercredi à compter de septembre 2015 et la modification du taux d'encadrement qui l'accompagne, ont nécessité une refondation du projet et de l'organisation pédagogiques. Le nouveau projet, présenté en comité des usagers en juin 2015, sera mis en application à compter de la rentrée scolaire 2015. La question du rythme des enfants y est centrale.

L'harmonisation des horaires d'ouverture de l'ALSH avec les autres activités communales (ateliers d'arts) ou encore la complémentarité avec les propositions d'activités associatives alimentent la réflexion de l'équipe dans le cadre du PEDT.

➤ Des initiatives déjà engagées

Les projets passerelles

Des projets d'animation visant la rencontre et l'échange entre enfants sont menés par les équipes d'animation sur les différents temps d'accueil péri et extrascolaire. Ils ont également pour objectifs de faciliter les transitions des enfants entre deux structures (passage de l'ALSH vers le CAJ) ou entre deux niveaux scolaires (passage de la maternelle à l'élémentaire) ou de rapprocher les publics des milieux ordinaire et spécialisé (ALAE/IME).

- Activités communes entre enfants des ALAE maternelle et élémentaire sur un même groupe scolaire (repas en commun au self entre GS et CP; activités multisports entre GS et CP) ;
- Rencontres des enfants des deux ALAE élémentaires (projet droits de l'enfant avec des CM) ;
- Accueil des enfants d'un ALAE maternelle au foyer résidence pour personne âgées ;
- Activités communes entre enfants de l'ALSH et du CAJ lors des vacances ;
- Activités communes entre les enfants de l'ALSH ou du CAJ et de l'IME Bousquairol.

La participation des habitants et des associations

La création depuis mars 2015, à l'initiative de parents d'élèves, de l'association "les p'tits ateliers villeneuvois" qui regroupe des habitants de la commune sans lien familial systématique avec les enfants, mais qui se sentent investis d'une responsabilité éducative. Sur un principe de coéducation, l'association propose de promouvoir les pratiques artistiques, scientifiques et citoyennes sur les ALAE ou l'ALSH sur la base d'un projet d'animation partagé avec les équipes professionnelles. Depuis fin mai 2015, une adhérente co-anime avec une animatrice un atelier ludo-scientifique à l'école élémentaire Fernand Bécane.

Autre initiative effective depuis septembre 2014, la participation des associations sportives locales à l'encadrement d'ateliers thématiques lors de la séquence ALAE du soir. Des ateliers badminton, yoga ou pétanque, sont co-animés par des intervenants associatifs et des animateurs sur des cycles de 5 à 7 semaines dans les deux écoles maternelles.

Des actions concertées écoles /ALAE

Des projets communs entre l'école et l'ALAE sont en cours :

- le projet jardinage sur le groupe scolaire Bécane qui regroupe les deux écoles et l'ALAE. Intervention sur un même jardin des enfants en temps scolaire et périscolaire (ALAE midi et soir) : préparation du jardin, plantation, récolte, dégustation. Projet de traitement des déchets par compostage.
- La lecture. Lors de la séquence ALAE du soir, les enfants de grande section de maternelle sont accueillis à la médiathèque pour un atelier lecture de contes afin de développer le goût de la lecture en soutien aux apprentissages scolaires.

7 - Les modalités d'évaluation

➤ Les critères retenus

- Amélioration des apprentissages des enfants dans le temps scolaire
- Participation des associations aux ateliers thématiques de l'ALAE du soir
- Bien-être des enfants dans les temps péri et extrascolaires
- Accessibilité des enfants aux activités péri et extrascolaires

➤ Les indicateurs quantitatifs

- Nombre d'enfants différents participants aux ateliers thématiques de l'ALAE du soir
- Nombre d'ateliers thématiques proposés par les associations sur l'ALAE du soir
- Etat de la fréquentation des activités en fonction des tranches tarifaires

➤ Les indicateurs qualitatifs

- Evaluation des acquisitions en temps scolaires
- Diversité des ateliers thématiques proposés sur l'ALAE du soir
- Mesure de la satisfaction des enfants par rapport aux activités proposées
- Comportements des enfants dans la relation éducative

Les modalités d'évaluation présentées ci-dessus ne sont pas exhaustives et seront complétées durant la période de mise en œuvre du PEDT afin de prendre en compte son évolution sur les trois années de déroulement.

E – ANNEXES

Liste des établissements scolaires concernés

Ecole maternelle Fernand Bécane

10, rue des Bergeronnettes
31270 Villeneuve-Tolosane
05.61.92.33.75

Ecole élémentaire Fernand Bécane

3, boulevard des écoles
31270 Villeneuve-Tolosane
05.61.92.30.86

Ecole maternelle Maurice Ravel

20, chemin du Roussimort
31270 Villeneuve-Tolosane
05.61.92.07.92

Ecole élémentaire Maurice Ravel

18, chemin du Roussimort
31270 Villeneuve-Tolosane
05.61.92.06.38

Collège Jacqueline Auriol

22, route de Portet
31270 Villeneuve-Tolosane
05.62.87.36.40

Institut médico-éducatif André Bousquairol

22, rue des lavandières
31270 Villeneuve-Tolosane
05.34.51.85.85

Sites et locaux communaux utilisés pour les activités péri et extrascolaires

Noms	Type d'activités	Localisation
Le Majorat - Arts visuels	Artistiques et culturelles, galerie d'exposition	Terrasse. Contigu groupe scolaire Bécane
Médiathèque Clémence Isaure	Lecture, expositions, animation autour du livre	Terrasse
Préau couvert	Sportives	Terrasse. Contigu groupe scolaire Bécane
City-stade bergeronnettes	Sportives	Terrasse. Contigu groupe scolaire Bécane
Boulodrome	Sportives	Plaine. Contigu groupe scolaire Ravel
Gymnase Pierre de Coubertin	Sportives	Plaine. Contigu groupe scolaire Ravel
Centre de loisirs	ALSH	Plaine
City-stade Ostermeyer	Sportives	Plaine
Complexe sportif	Sportives	Plaine
Gymnase Micheline Ostermeyer	Sportives	Plaine

Tarifs des activités péri et extra scolaires (au 01.01.2015)

Tranches tarifaires pour les résidents

Quotient familial	Tarif
0 à 525	D
526 à 800	C
801 à 1050	B
Plus de 1051	A

Tarifs

ALAE (prix à la séquence)	A	B	C	D	NR*
Matin	0.24 €	0.20 €	0.16 €	0.13 €	0.27 €
Midi	0.16 €	0.13 €	0.10 €	0.09 €	0.19 €
Soir	0.41 €	0.34 €	0.27 €	0.23 €	0.45 €

ALSH	A	B	C	D	NR*
Journée 1 ^{er} enfant	6.56 €	6.56 €	5.55 €	5.55 €	9.59 €
Journée 2 ^{ème} enfant	3.63 €	3.63 €	3.03 €	3.03 €	5.05 €
Demi-journée	3.63 €	3.63 €	3.03 €	3.03 €	5.05 €
Journée avec nuitée 1 ^{er} enfant	19.05 €	18.79 €	15.66 €	14.12 €	26.14 €
Journée avec nuitée 2 ^{ème} enfant	13.20 €	12.94 €	10.62 €	9.08 €	17.06 €

Accueil périscolaire (mercredis scolaires)	A	B	C	D	NR*
Midi	0.16 €	0.13 €	0.10 €	0.09 €	0.19 €

Restauration collective	A	B	C	D	NR*
Repas	2.97 €	2.84 €	2.28 €	1.51 €	3.48 €

NR* : non-résidents

Budget (année scolaire 2014-2015)

Budget CLAS			
Charges	Montants en euros	Produits	Montants en euros
Charges de personnel	36 400	Prestation de service Caf	6 936
Charges pédagogiques	575	Financement Conseil Général	3 840
		Participation communale	21 199
Total	36 975	Total	36 975

Budget ALSH			
Charges	Montants en euros	Produits	Montants en euros
60 – Achats	80 240	70623 – Prestation de service Caf	38 728
61 - Services extérieurs	30 710	70642 – Participations des usagers	84 778
62 – Autres services	20 798	70 – Convention vacances loisirs Caf	4 527
63 – Impôts et taxes	257	744 – Participation communale	239 599
64 - Frais de personnel	231 561		
68 – Dotation aux amortissements	4 066		
Total	376 632	Total	376 632

Budget ALAE et accueil périscolaire mercredi midi			
Charges	Montants en euros	Produits	Montants en euros
60 – Achats	6 100	70623 – Prestation de service Caf	132 740
61 - Services extérieurs	619 300	70625 – ASRE	23 100
- dont : <i>entretien, réparation</i>	900	70642 – Participations des usagers	54 435
- dont : <i>marché public des ALAE</i>	618 400	741 – Aides à l'emploi	13 080
62 – Autres services	2 670	Fonds d'amorçage de l'Etat	46 450
64 - Frais de personnel communal	96 550	744 – Participation communale	454 815
- dont <i>personnel d'animation</i>	81 550		
- dont <i>personnel d'entretien</i>	15 000		
Total	724 620	Total	724 620